

des Princes &c. Fevrier 1717. 119
20 deux enfin , après avoir partagé le fardeau
22 d'une Couronne perissable , aillent prendre
23 possession de celle qui ne perit point , mais
24 que ce soit aussi tard que nous le désirons &c.

XV. L'Accademie Françoisé , a fait notifier au Public , que le 25. du mois d'Août prochain elle feroit la distribution des prix d'Eloquence & de Poësie , aux formes ordinaires , dont le premier fut fondé par Mr. Balzac , & l'autre par un des derniers Evêque de Noyon. Le Discours qui doit être fait pour le prix d'Eloquence , aura pour sujet , *Que les Rois ne peuvent bien regner , s'ils ne sont instruits de leur devoir envers Dieu & envers les hommes ; selon les instructions que Charlemagne donna à son fils , & le feu Roi à son Arriere petit Fils* , suivant les paroles du Roi David ; *Et nunc Reges intelligite , erudimini qui judicatis terram.* Le prix de Poësie aura pour sujet , *La Constance Heroïque de Loüis XIV. dans la perte de ses Enfants.*

XVI. A ce que nous avons déjà dit des Rolles de Taxes faites par la Chambre de Justice , sur les Gens d'affaires , il faut ajoûter qu'au moment que nous finissons cet article , nous apprenons que le second du mois de Janvier dernier , la Chambre arrêta un huitième Rolle de Taxes , dans lequel sont compris *deux cens quatre* cottisés , dont la somme totale monte à environ *trente cinq millions* , & dont la plus grosse cotte est de *deux millions six cens mille livres* sur le compte du sieur Ourfin , Receveur General de Caen en Normandie.